



## OPES2155 Gestion et évaluation économiques de projets

[30h] 4 crédits

**Enseignant(s):** Muriel Dejemepe (supplée Marthe Nyssens), Jean Houard, Marthe Nyssens, Bruno Van der Linden  
**Langue d'enseignement :** français  
**Niveau :** cours de 2ème cycle

### Objectifs (en terme de compétences)

L'objectif du cours est d'acquérir une méthode de gestion et d'évaluation économiques de projets économiques et sociaux qui se situent à un niveau micro-économique (entreprise marchande ou non marchande) ou méso-économique (secteur ou région).

### Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Le contenu du cours doit couvrir les étapes suivantes de la mise en oeuvre, de la gestion et de l'évaluation d'un projet :

- l'analyse préalable des priorités, des stratégies, des objectifs quantitatifs et des aspects budgétaires ;
- la mise en place du projet, sa gestion, son suivi (évaluation continue) ;
- l'évaluation ex post : efficacité et efficience.

La méthode de l'analyse coûts-avantages est centrale et doit être développée et utilisée.

Les préoccupations éthiques doivent être prises en compte.

Dans le cas de projets marchands, le cours doit étudier la formation des prix, sur base comptable.

Le cours est organisé à partir d'études de cas (2 à 3 cas), à partir desquels sera développé le cadre théorique général.

### Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

La formation se fait le samedi et certains soirs en semaine; elle est décentralisée et oblige donc à des déplacements. Le rôle du professeur comporte l'accompagnement sur place de projets-mémoires. Le professeur participe à un séminaire pédagogique. Il fonctionne en collaboration avec un conseiller à la formation. Il doit rédiger le matériel pédagogique correspondant à ses enseignements. Une collaboration étroite sera instituée entre les titulaires des enseignements à option de chaque section. Le candidat à une charge d'enseignement doit aussi communiquer avec son curriculum vitae les expériences non traditionnelles de formation qu'il a vécues et faire valoir des documents, syllabus ou matériaux didactiques qu'il aurait rédigés. L'attention des candidat(e)s aux charges d'enseignement est attirée sur l'existence de lois concernant les cumuls. Le mode d'apprentissage exige du professeur qu'il négocie un contrat de formation avec ses étudiants et qu'il motive de manière détaillée soit par écrit soit par oral ses évaluations aux personnes concernées.